

De : [Claire.Firlotte@mrn.gouv.qc.ca](mailto:Claire.Firlotte@mrn.gouv.qc.ca) [<mailto:Claire.Firlotte@mrn.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 20 mars 2013 15:20

À : 8reserves-abitibi-temiscamingue

Cc : 'jasmin.bergeron@bape.gouv.qc.ca'; Harvey, Marie-Josée (BAPE)

Objet : Q20 DQ14

**Référence : Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue**

**Questions complémentaires du 19 février 2013 (DQ14, n<sup>os</sup> 20 à 22)**

### **Question 20**

**La commission a pris connaissance des *Plans d'aménagement forestier intégré tactique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue* pour les unités d'aménagement 08151, 08152, 08351 et 08451.**

**Pour les autres unités d'aménagement concernées par les réserves de biodiversité et aquatiques projetées du présent mandat du BAPE (UAF 07152 et 07352 en Outaouais, 08751 et 08462 en Abitibi-Témiscamingue et 08762 dans le Nord-du-Québec) est-ce que les cartes des territoires exclus de la coupe forestière ou avec modalités particulières (FHVC et GHE) sont disponibles (comme les cartes 6 des PAFIT) et peuvent être déposées à la commission ?**

### **Réponse du MRN :**

D'entrée de jeu, nous tenons à souligner que sur les « cartes 6 » déjà publiées sur Internet dans les PAFI-T, les données utilisées pour illustrer les territoires de GHE (grands habitats essentiels) et de FHVC (forêts à haute valeur de conservation) ont pu varier depuis la date de leur compilation, laquelle remonte à 2012. Il ne faut donc pas les considérer comme ayant un caractère permanent.

En ce qui concerne les unités d'aménagement mentionnées dans la question 20, les informations et données numériques portant sur les GHE et les FHVC appartiennent à des tiers, soit les industriels forestiers qui sont les détenteurs actuels des certifications. La diffusion publique de ces informations doit faire l'objet d'une autorisation de la part de leurs propriétaires.

Nous sommes d'avis que le plus simple serait que le BAPE contacte ces industriels afin de leur demander directement les données sur les GHE et les FHVC, ainsi que l'autorisation de diffuser ces informations sur son site Internet et dans les centres de documentation. Le MRN peut fournir au BAPE les coordonnées de ces industriels.

Nous sommes disponibles si vous avez besoin de précisions.

*Claire Firlotte*

Direction des affaires régionales de l'Abitibi-Témiscamingue

Ministère des Ressources naturelles

70 avenue Québec

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Tél.: 819 763-3388 poste 263

Télec.: 819 763-3216

Courriel: [claire.firlotte@mrn.gouv.qc.ca](mailto:claire.firlotte@mrn.gouv.qc.ca)